

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNEL'Europe s'engage
en Bretagne /

SITE NATURA 2000 « RIVIÈRE ELORN »

Compte rendu du comité de pilotage

Emetteur :	Stéfanie ISOARD (Syndicat de bassin de l'Elorn)	Date et heure :	10 juin 2025 à 14h00
Lieu :	Commune de Guipavas – Salle du Douvez		
Opération :	Comité de pilotage Natura 2000 « Rivière Elorn »		
Ordre du jour :	Bilan d'animation 2024/2025 et perspectives d'animation		
PARTICIPANTS			
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction	
M. CAILLET Vincent	Centre national de la propriété forestière – CNPF Bretagne	Technicien forestier	
M. COSQUER Emmanuel	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)	Chargé de mission Natura 2000	
M. HUET André	Amis des chemins de ronde (ACR 29)	Président	
M. HUOT Benoit	Association des Moulins du Finistère (AMF)	Président	
Mme ISOARD Stéfanie	Syndicat de bassin de l'Elorn (SBE)	Chargée de mission Natura 2000	
M. JANVIER Paul	Centre national de la propriété forestière – CNPF Bretagne	Technicien forestier	
M. KERMARREC Jean-Yves	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques – AAPPMA Elorn	Président	
M. LE FLOC'H Arnaud	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	Responsable environnement	
Mme LE FLOCH Klervi	Syndicat de bassin de l'Elorn	Chargée de mission périmètre de protection de captage	
M. LE GALL Jean-Pierre	Bretagne Vivante	Bénévole	
M. LE VIOL Vincent	Commune de la Roche Maurice	Conseiller	
M. PERON Laurent	Syndicat de bassin de l'Elorn Commune du Relecq-Kerhuon Brest Métropole Commission Locale de l'Eau de l'Elorn (CLE)	Président Maire Vice-Président Président	
M. PETITFRERE Christian	Commune de Guipavas Brest Métropole	Premier adjoint Elu	
Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane	Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas Commune de Ploudiry	Vice-Présidente Maire	

M. RIOUALEN Jean-Marc	Groupe mammalogique breton - GMB	Bénévole
M. RYBSKI Philippe	Syndicat de bassin de l'Elorn	Directeur
M. SANQUER Denis	Association des agriculteurs du bassin versant de l'Elorn	Représentant
M. SPONNAGEL Gérard	Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques – FDAAPPMA 29	Administrateur
EXCUSÉS		
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction
M. ABALAIN Jean-Luc	Commune de Plouénéventer	Maire
Mme AUSSERAY Mélanie	Fédération Française de randonnée du Finistère	Membre
M. BODENEZ Guillaume	Commune de Dirinon	Maire
Mme BRIOT Lisa	Office Français de la Biodiversité	Technicienne
M. CADIOU Bruno	Commune de Locmélard	Maire
Mme CAILLAUD Marie-Violaine	Conservatoire botanique national de Brest	Botaniste
Mme FORTIN Laurence	Région Bretagne	Vice-présidente
M. GUEGUEN Philippe	Commune de Commana	Maire
M. LACHUER Yvan	Commune de Plougastel-Daoulas	Conseiller municipal
M. LECLERC Patrick	Commune de Landerneau	Maire
M. LUNEAU Patrick	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Chargé d'intervention
M. PUCHOIS Jean-Marc	Tout commence en Finistère	Président
Mme ROCHE Laurence	Office national des Forêts	Technicienne
Mme SANCHEZ Diane	Sous-préfecture de Brest	Secrétaire générale
Mme SOUDOU Chantal	Commune de La Martyre	Maire

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

Rappels généraux sur le site

- Qu'est-ce que Natura 2000 ?
- Le site Natura 2000 « Rivière Elorn »

Bilan de l'animation 2024/2025

- Mise en œuvre des actions
- Suivis scientifiques
- Communication / sensibilisation
- Veille environnementale

Perspectives d'animation

DEROULEMENT DE LA REUNION

Introduction de la séance

M. PETITFRERE, 1^{er} adjoint à la mairie de Guipavas, accueille les participants et présente les dernières actions menées par sa commune sur les thématiques environnementales.

M. PERON, Président du comité de pilotage (COFIL) Natura 2000, introduit la réunion et remercie les participants de leur présence et la commune de Guipavas pour son accueil.

Mme ISOARD, chargée de mission Natura 2000, expose l'ordre du jour.

Remarque : la présentation faite en séance s'est appuyée sur un diaporama téléchargeable sur le site internet du Syndicat de bassin de l'Elorn, rubrique « actualités » (<http://www.bassin-elorn.fr/>).

Rappels généraux

Les objectifs du réseau Natura 2000 et le périmètre du site « Rivière Elorn » sont brièvement présentés aux membres du comité de pilotage, ainsi que les habitats naturels et espèces ayant justifié sa désignation.

Le rôle et la composition du comité de pilotage sont ensuite exposés et Mme ISOARD précise qu'au cours de la séance du 12 décembre 2023, les membres du comité de pilotage ont élu M. Laurent PERON comme président du COFIL et désigné le Syndicat de bassin de l'Elorn comme structure animatrice pour une durée de 3 ans.

- **Mise en œuvre des actions**

Mme ISOARD rappelle que les actions mises en place sur un site Natura 2000 passent principalement par de la contractualisation d'engagements volontaires ayant pour objectif la mise en place de mesures de gestion adaptées à la biodiversité du site.

Les MAEC (Mesures Agri Environnementales et Climatiques)

Pas de nouvelle contractualisation en 2024, les prairies engagées en MAEC biodiversité pour la période 2023-2027 sont rappelées et localisées sur une carte. Au total, près de 26 hectares de terres agricoles ont été engagés sur cette période, soit 6,5% de la surface agricole utile du site.

Les contrats Natura 2000

Un historique des 8 contrats réalisés et clôturés entre 2011 et 2025 sur le site est exposé, pour un total de 129 511 € mobilisés.

Le suivi de 2 contrats clôturés est détaillé :

- Contrat d'aménagement d'un gîte à Grand rhinolophe – Porté par Brest Métropole (La Roche Maurice)

L'objectif de ce contrat était d'augmenter l'attractivité chiroptérologique du souterrain de l'ancienne minoterie en y réalisant des travaux d'amélioration thermique et en interdisant son accès au grand public pour limiter le dérangement de l'espèce. Les travaux réalisés en septembre 2021, pour un montant de 1 742 € (financés à 80%), continuent de porter leurs fruits puisque le nombre de Grands rhinolophes augmente d'année en année. De 1 individu avant travaux, il est passé à 3 en 2022, à 4 en 2023 et 5 en 2025.

- Contrat de restauration de landes et tourbières – Porté par le Syndicat de plateau de Ploudiry

L'objectif de ce contrat était la réouverture du milieu en cours d'enrichissement. Des actions de débroussaillage et de fauche ont été menées en 2013/2014, mais suite à la casse du matériel des prestataires, il n'a plus été possible d'ouvrir le secteur mécaniquement, ce dernier étant trop accidenté.

Le pâturage a pris le relais en 2015 grâce à une dérogation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'autorisant exceptionnellement sur ce périmètre de protection de captage, sur lequel il est d'ordinaire interdit.

Le constat a été fait que le pâturage en place depuis 10 ans ne freinait pas suffisamment la dynamique du milieu et qu'en plus de chercher à augmenter le chargement, il serait judicieux d'établir un plan de gestion complémentaire au pâturage. C'est dans ce cadre qu'un projet tutoré a été mis en place en 2024 avec 4 BTS GPN du lycée de Suscinio qui ont pu présenter aux élus des propositions de mesures de gestion complémentaires pour la zone. La principale mesure dépendant de la disponibilité prochaine d'un robot gyrobroyeur/exportateur qui pourrait rouvrir la zone malgré son caractère accidenté.

Contrat Natura 2000 déposé en 2024

Mme ISOARD présente un projet de contrat à Ploudiry, déposé en novembre 2024, sur une zone de landes et tourbières à proximité du contrat précédemment présenté. L'objectif de ce contrat, porté par le Syndicat de bassin de l'Elorn, serait de maintenir l'ouverture de ce milieu à haute biodiversité, en proposant un gyrobroyage/exportation sur 5 ha réalisés par un engin adapté à ce milieu humide (chenillard) pour un montant de 24 700 € TTC, financé à 40% par la Région Bretagne et à 50% par les fonds européens. La région a accueilli favorablement ce projet de contrat et le Syndicat de bassin de

l'Elorn est maintenant dans l'attente de la délibération de la commission permanente du Conseil Régional qui devrait être positive et permettre de lancer les travaux en septembre 2025 ou 2026.

Gestion hors contrats Natura 2000

- Action de lutte contre la Spartine américaine

Mme ISOARD, expose la problématique de la Spartine américaine, plante invasive proliférant sur l'estuaire, les types d'interventions qu'il est possible de mettre en place pour lutter contre et les exemples d'actions menées sur les communes de Plougastel-Daoulas (2022) et La Forest-Landerneau (2023). Elle souligne que ce type de travaux nécessite toujours une veille dans les années qui suivent pour détecter les repousses, en atteste celles apparues sur les deux sites en 2024 et 2025.

Un focus est fait sur la commune de Guipavas, qui, alertée de l'arrivée de nouvelles taches de Spartine menaçant l'herbier de zostères de Pen-an-traon, a organisé un chantier participatif pour les agents de la commune. Ce chantier, accompagné par l'animatrice Natura 2000, fut un succès et un bel exemple d'action rapide qu'il est possible de mettre en place dans ce type de situation.

- Suivi et analyse des déchets

Les déchets du site de la Grande Palud (La Forest-Landerneau) sont toujours suivis 4 fois par an sur un linéaire de 100m dans le cadre du « réseau des déchets issus des bassins hydrographiques » piloté par la structure « Le Cèdre », référent national sur la thématique.

Dans la continuité du programme « Preventing Plastique Pollution » qui s'est clôturé en 2023, les ramassages sur l'Elorn sont toujours accompagnés à la demande (prêt de matériel, coordination, animation...) et quelques animations scolaires ont été réalisées sur le sujet.

- **Suivis scientifiques et techniques**

La réalisation de suivis scientifiques est présentée par Mme ISOARD comme une action indispensable à la bonne gestion d'un site Natura 2000.

Les différents habitats et espèces ayant bénéficié d'un suivi sur le site en 2024/2025 sont détaillés (zones d'herbiers de zostères, Loutre d'Europe...) puis la parole est donnée à deux intervenants :

- M. KERMARREC Jean-Yves, président de l'AAPPMA de l'Elorn expose aux membres du COPIL la situation préoccupante du Saumon atlantique sur l'Elorn mais également sur les autres rivières bretonnes.

M. PERON, Syndicat de bassin de l'Elorn, l'interroge sur les causes de cette chute des effectifs.

M. KERMARREC explique qu'il est compliqué de répondre à cette question mais que les problèmes se trouvent très certainement en mer : dérèglement climatique ayant un impact sur son alimentation, prélèvement en hausse du poisson fourrage pour nourrir les poissons d'élevages, ...

- M. RIOUALEN Jean-Marc, bénévole du Groupe mammalogique breton, présente ensuite les résultats du suivi « vigie-chiro » sur les landes de Ploudiry avec 8 espèces recensées. Il explique que ce suivi sera réitéré tous les ans.

- **Communication, sensibilisation**

Mme ISOARD explique que pour sensibiliser un large public, la communication Natura 2000 s'est appuyée sur des articles dans la presse locale et communale, sur le site internet mais également sur des posts publiés sur les réseaux sociaux du Syndicat de bassin de l'Elorn (Facebook, Instagram, LinkedIn).

Les animations scolaires et grand public réalisées en 2024/2025 sont présentées ainsi que les projets de supports de communication en cours (mallette animal mystère et kit pédagogique magnétique).

- **Veille environnementale : évaluation d'incidences**

Mme ISOARD rappelle qu'un projet est soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 s'il est inscrit sur la liste visée au code de l'environnement (art R414-19) ou l'une des 2 listes établies par arrêté préfectoral.

Dans le cadre de ces évaluations d'incidences Natura 2000, différents porteurs de projets ont été accompagnés dans la construction de leurs dossiers (manifestations sportives, projets d'aménagement ...). Sur la période 2024/2025, 59 projets ont été accompagnés, confirmant la tendance à la hausse du nombre d'évaluations d'incidences traitées ces dernières années.

Ces démarches d'accompagnement permettent de s'assurer, en amont de la procédure, de la compatibilité des projets avec les enjeux de préservation du site Natura 2000.

Mme ISOARD détaille le type de dossier traité sur la période et rappelle que les manifestations sportives, même sous le seuil des 1 000 participants, doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences à déposer 2 mois avant l'événement.

Mme LE FLOCH Klervi, Syndicat de bassin de l'Elorn, prend ensuite la parole pour détailler le projet de renaturation de la minoterie de La Roche-Maurice, soumis à évaluation d'incidences Natura 2000. Ce projet, ayant pour objectif de renaturer une friche industrielle, devrait être réalisé en fin d'été 2026.

Mme ISOARD met ensuite en avant la nécessité de travailler en lien avec les autres structures du territoire, pour veiller à la cohérence des politiques publiques entre elles et y intégrer les enjeux Natura 2000.

Perspectives d'animation

Mme ISOARD expose les perspectives d'animation pour 2025/2026, consistant à poursuivre les missions actuellement en cours (évaluations d'incidences...), de suivre les actions de gestion à venir et d'organiser des opérations de communication.

Mme ISOARD explique également que tout comme les années précédentes, le volet administratif et financier lié notamment aux demandes de subvention et de paiement est assez lourd et occupera une part non-négligeable de son temps de travail.

Discussion

M. SPONNAGEL (FDAAPPMA), prend la parole pour exposer les actions menées par l'AAPPMA de l'Elorn qui vont dans le sens de la politique Natura 2000 (lutte contre le braconnage, piégeage de ragondin, entretien de berge...) et regrette un manque de financement.

Mme ISOARD remercie l'AAPPMA pour ses actions mais rappelle que les financements d'actions via Natura 2000 sont très encadrés et régis par les cahiers des charges des contrats Natura 2000. Ces derniers ne peuvent donc pas financer toutes les actions mais elle souligne que le Syndicat de bassin de l'Elorn, via d'autres types de financements, finance la campagne de piégeage de ragondin, de l'entretien de berges ainsi que 50% du poste de technicien de rivière de l'AAPPMA de l'Elorn.

M. SPONNAGEL (FDAAPPMA), explique avoir découvert dans le DOCOB la possibilité d'être exonéré de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) et s'étonne que les terrains de l'AAPPMA ne le soient pas.

Mme ISOARD explique qu'il est en effet possible d'être exonéré d'une partie de cette taxe en s'engageant dans une charte Natura 2000 et propose à l'AAPPMA de lui fournir la cartographie de leurs parcelles afin d'étudier ensemble la faisabilité de ce projet.

M. HUOT (Association des moulins du Finistère) regrette que l'animatrice n'ait pas parlé des Castors, de l'hydroélectricité et propose de prendre connaissance d'un document exposant comment l'association des moulins du Finistère voit l'avenir.

Mme ISOARD explique que les populations de Castors ne sont présentes que dans les Monts d'Arrée et pas sur la rivière de l'Elorn et remercie M. HUOT pour son document dont elle prendra connaissance après la réunion.

Aucun nouveau sujet n'étant abordé, M. PERON rappelle que le Syndicat se tient à la disposition des acteurs du COPIL pour toutes questions ou projets sur le site Natura 2000. Il remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.